

Berne, le 20 mars 2018

Communiqué de presse :

Nouvelles recommandations de la SSGO gynécologie suisse pour la prévention du cancer du col de l'utérus

Dans le cadre de l'examen préventif chez le gynécologue, outre des aspects de santé généraux, des préoccupations gynécologiques spécifiques de la femme telles que la contraception ou le traitement hormonal substitutif sont abordées et le dépistage de modifications cellulaires du col de l'utérus, dénommé frottis PAP, est réalisé.

Prévention

L'objectif de la prévention est de détecter des lésions précancéreuses du col et de les guérir. Cet examen préventif a permis de diminuer de 60% l'apparition de ce cancer. En Suisse, à peine 4 femmes sur 100'000 développent encore un cancer du col de l'utérus et la plupart d'entre elles peuvent être guéries par des traitements appropriés.

Cause du cancer du col de l'utérus

Les modifications cellulaires du col susceptibles d'entraîner un cancer sont presque toujours causées par une infection par les virus du papillome humain (VPH). Ceux-ci infectent les cellules du col de l'utérus, du vagin, des lèvres, de l'anus, de la bouche et de la gorge et peuvent induire une transformation allant de modifications cellulaires jusqu'au développement de cellules cancéreuses. L'évolution d'une altération cellulaire légère vers une maladie cancéreuse s'étend sur de nombreuses années.

Recommandations pour la prévention

Il existe deux possibilités pour prévenir le développement de cette maladie.

La vaccination d'adolescentes et d'adolescents permet la production d'anticorps contre les types de VPH les plus fréquents, empêchant ainsi les virus de déployer leur effet cancérigène. Ce vaccin est disponible depuis quelques années et est déjà proposé aux adolescents dans toute la Suisse.

Depuis près d'un demi-siècle un examen préventif régulier, réalisé par frottis cytologique (appelé «frottis» ou frottis PAP, du nom de son inventeur Georgios Papanicolaou) permet de déceler et de traiter efficacement les lésions précancéreuses du col de l'utérus. Les cellules ainsi récoltées sont examinées à la recherche de lésions précancéreuses dans un laboratoire spécialisé. En cas d'altérations cellulaires, nommées dysplasies, des mesures appropriées sont discutées avec la patiente. Les modifications cellulaires légères, les plus fréquentes, peuvent simplement être contrôlées, car le taux de guérison spontanée est élevé.

En raison de nouvelles connaissances scientifiques portant sur la dynamique de la maladie par l'infection à VPH, des divers niveaux d'altérations cellulaires jusqu'à la maladie cancéreuse, la Commission pour l'assurance qualité de la Société suisse de gynécologie-obstétrique (SSGO, gynécologie suisse) a publié de nouvelles recommandations relatives à la prévention du cancer du col de l'utérus.

https://www.sggg.ch/fileadmin/user_upload/Formulardaten/EB_akt_50_Gebaermutterhalskrebsvorsorge_01.03.18_Franz.pdf

Faute de prise en charge des coûts par les assurances maladie pour une recherche directe du VPH dans le frottis, analyse qui serait pertinente selon les connaissances scientifiques, le frottis PAP demeure la méthode de choix pour le dépistage.

Selon une constatation récente décisive, la réalisation de l'examen préventif du cancer du col n'est plus recommandée désormais que tous les trois ans chez les femmes âgées de 21 à 70 ans en bonne santé et ne présentant pas de risques supplémentaires. En Suisse le dépistage du cancer du col de l'utérus n'est pas défini par les autorités. Dans l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), le législateur se contente de stipuler qu'en cas de résultat normal, l'examen gynécologique préventif, y compris le frottis, n'est plus une prestation obligatoire que tous les trois ans. La responsabilité de se rendre chez le gynécologue tous les trois ans incombe donc à chaque femme.

Nous insistons toutefois sur le fait qu'il existe une multitude d'autres raisons pour consulter le gynécologue plus fréquemment, telles que le conseil relatif à la contraception, le désir d'enfants, les troubles du cycle, la ménopause ou des problèmes du sein.

Avec les nouvelles recommandations, gynécologie suisse contribue de façon déterminante à la garantie de qualité dans la prévention du cancer et à la diminution des frottis cytologiques PAP superflus. Cette stratégie contribue également à réduire les coûts de la santé.

Pour toute question des médias ou tout renseignement complémentaire, adressez-vous à :

- Prof Dr. med. René Hornung, Kantonsspital St. Gallen, rene.hornung@kssg.ch
- Frau Dr. med. Brigitte Frey-Tirri, Kantonsspital Baselland, brigitte.frey@ksbl.ch
- Prof Dr. med. Mathias Fehr, Kantonsspital Frauenfeld, mathias.fehr@stgag.ch

Pour la Romandie:

- Prof Dr méd Patrick Petignat, HUG Hôpital Universitaire de Genève, patrick.petignat@hcuge.ch

sekretariat@sggg.ch

gynécologie suisse (Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique SSGO) est une société médicale qui a pour but de promouvoir la gynécologie et l'obstétrique en Suisse aux plans scientifique, pratique et éthique. Notre formation, nos connaissances, nos capacités et notre expérience sont dédiées à la santé de la femme. gynécologie suisse suit les progrès médicaux et évalue les nouvelles méthodes de traitement en Suisse.